


<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 22 septembre 2020</p>	<p>Envoyé en préfecture le 02/10/2020 Reçu en préfecture le 02/10/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200922-CIAS_35_2020-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 13 Absents : 4 Pouvoirs : 1 Votants : 14 Pour : 13 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 1</p> <p>N° CIAS-35/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 15 septembre 2020</p> <p>Présents : Mesdames Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Martine FONTE, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON, Sandrine TASSET ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL.</p> <p>Absents excusés : Mesdames Carole BRETON, Sophie COLAS, Céline FILET ; Monsieur Jean-Pierre LONG (pouvoir à Mme CUTELLE).</p> <p>Mme Florence POZZO est désignée secrétaire de séance</p>	

OBJET : ADMINISTRATION – Élection du Vice-Président du CIAS

Vu l'article R.123-27 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles qui stipule que « dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un Vice-Président » ;
Considérant que M. Chatagnat s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président du CIAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VOTE :

Résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13

M. André-Gilles CHATAGNAT est donc élu Vice-Président du CIAS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Président,
M. Paul RANNARD**

